

Délibération du Conseil municipal

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LHUISSIER Thierry, MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, ROSAENZ Fabienne, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
LECOMTE Delphine	à CORBILLON Christine
SAMBA Jessica	à PAVILLON Jean-Paul

Absents

PRÉVOT Stéphanie

Secrétaires de séance

FAOUZI Chloé et LAMBERT Christophe

Convocation adressée le 9 septembre 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 septembre 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1509-14 | Transition écologique – Lycée du Fresne – Partenariat inventaire arbre

Monsieur Robert DESOEUVRE adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Transition Écologique, expose :

À la suite d'une première expérience réussie, France Nature Environnement Anjou et le Lycée Le Fresne ont souhaité renouveler le projet d'inventaire des arbres remarquables et ont sollicité la commune des Ponts-de-Cé.

Ce projet a pour objectif de permettre à une classe de BTS Aménagement paysager 2e année composée de 30 étudiants en formation initiale de travailler et d'approfondir leurs connaissances sur les travaux d'inventaires et de valorisation des arbres remarquables.

Les activités de module (EIL : Enseignement d'initiatives locales) visent des objectifs inscrits dans leur formation.

La mise à disposition de sites, d'équipements et/ou infrastructures se fera en concertation entre les trois parties de façon à assurer un accueil du groupe le plus adéquat possible.

Les travaux seront réalisés à des fins d'apprentissage et les résultats produits seront utilisés par la collectivité à sa libre appréciation notamment dans le cadre des travaux en cours réalisés sur ce sujet dans le cadre de la révision générale n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat proposé par le Lycée du Fresne et de l'association France Nature Environnement,

Considérant que la proposition de partenariat permet de répondre aux exigences de formation des futurs professionnels en lien avec les aménagements paysagers et notamment la connaissance relative aux arbres à leur développement et leur préservation, devenu un enjeu majeur de développement durable des territoires et d'amélioration de la qualité de vie,

Considérant à cet effet, que la collectivité apporte son concours à cette action tant par l'autorisation donnée à ces étudiant de pouvoir intervenir sur leur territoire qu'à un soutien financier de cette action par l'apport d'une subvention de 1 700 euros au profit du lycée et de l'association,

Considérant que les résultats produits par l'étude permettront à la collectivité de toujours mieux connaître son territoire en la matière et qu'elle restera dépositaire des suites à donner à cet inventaire,

Considérant l'avis du comité consultatif aménagement, travaux et transition écologique du 7 septembre 2026,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le lycée du Fresne et l'association France Nature Environnement,**
- **Approuve le montant de la subvention de l'action à hauteur de 1 700 euros au profit du Lycée du Fresne et de l'association France Nature Environnement,**
- **Précise que les résultats de l'inventaire et leur utilisation resteront à son entière discrétion.**

VOTE			
En exercice	33	POUR	32
Présents	29	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	32	TOTAL	32
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

